## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité



### COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

# LE DU SAINT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230928-70-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

**EXTRAIT N°70/2023** 

# EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 21 Septembre 2023 Séance du 28 Septembre 2023 =======\*\*@so\*\*=======

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire Mme Patricia BOCLE BRIAND Secrétaire de séance.

====\*\*c389\*\*====

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 28 Septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **OUVERTURE D'UN POSTE DE VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION -**CHARGE DE DEVELOPPEMENT TERRI TORIAL

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT - Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

#### Etaient absents (es) excusés (es):

Procurations:

- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON

- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL - Mme Huguette DELEM à M. M. Boris VIGILANT

- Mme Judith DIALLO à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE

- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Stéphanie PARTY à M. Fred Michel TIRAULT

**Étalent absents (es)**: - Mme Linsay SAINT-PIERRE

- Mme Maryse PLANTIN

- Mme Annie GROS-DUBOIS

- M. Alexandre GERALD

- M. Mickaël LAURENT

- M. Olivier BERISSON

#### Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLE BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le 28 septembre 2023

La secrétaire de séance,

Patricia BOCLE-BRIAND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du Marin, le 06 001, 2023

des Services Fred Michel TIRAULT

Le Maire,